## Développement économique

M. Pierre Bussières (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Eldorado Nucléaire Limitée, l'Énergie atomique du Canada Limitée, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Office national de l'énergie et Uranium Canada Limitée répondent comme suit: non.

[Traduction]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 14 décembre, de la motion de M. Trudeau:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Ou'il plaise à Son Excellence.

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé sur le Bureau de la Chambre le 4 décembre 1978, relativement à l'établissement d'un département d'État au Développement économique, le prie de bien vouloir approuver ledit décret.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Mais avant de le laisser parler, je voudrais rappeler à la Chambre que si ce débat doit durer sept heures, comme le prévoient les dispositions statutaires qui le régissent, d'après les calculs de la présidence il reste une heure et onze minutes.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations faites hier soir, par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et celles du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au moment du débat sur cette proposition de proclamation. J'ai été frappé par la différence entre ces deux interventions. Le député de Saint-Jean-Est me recommandait de tenir davantage compte de l'avis des conseillers économiques du pays. Quant au député de Qu'Appelle-Moose Mountain, il priait instamment la Chambre de lui donner une fois encore la chance d'être ministre. Il en profiterait pour dire aux conseillers économiques qu'il a consultés pendant son mandat de ministre au début des années 1960 où s'arrêter. Il voulait qu'on lui donne la chance de dire son fait aux conseillers économiques. Le député de Saint-Jean-Est me reprochait au contraire de ne pas écouter suffisamment certains des conseillers économiques. Certains d'entre eux ont sans doute raison, mais certains autres sont sans doute trop pessimistes à mon goût.

• (1212)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le député, mais il fait allusion à mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il ne faut pas confondre l'Est et l'Ouest, les deux ne se rejoindront jamais.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, excusez mon erreur. L'un est un homme sérieux l'autre un plaisantin, et j'aurais dû leur demander de préciser lequel était à l'Est et lequel était à l'Ouest.

Si l'on examine les rapports économiques qu'il convient d'étudier, le vice-président du Conference Board of Canada avec lequel le parti conservateur semble assez lié, aurait déclaré, d'après ce qu'en a rapporté le Financial Post il y a une quinzaine de jours, qu'en 1979 la croissance économique de l'Alberta serait plus lente que dans le reste du pays. Je ne sais pas d'où sort cet économiste ni où il puise ses renseignements, mais qu'il n'espère pas me faire avaler ce genre de raisonnement. Je ne dirais peut-être pas que ce sont des balivernes mais en tout cas, cela me semble complètement insensé. Je crois qu'en 1979, l'Alberta enregistrera, une fois de plus, un taux de croissance économique sinon supérieur à celui des autres provinces, du moins très important.

Sans aucun doute, le gouvernement prend des mesures lorsque l'économie canadienne marque une nette amélioration. Les députés d'en face n'aiment pas m'entendre faire ce genre de commentaires et s'en plaignent régulièrement. Ils préfèrent les mauvaises nouvelles. Je me souviens qu'il y a un an on m'a accusé de ne pas exploiter tout le potentiel de l'industrie de la fabrication. Elle fonctionnait alors à environ 83 p. 100 de sa capacité et se rapproche maintenant des 88 p. 100, ce qui représente une nette amélioration.

A mon avis l'économie canadienne est sur le point d'accomplir un pas de géant. Quiconque en recherche les raisons doit reconnaître que notre dollar à 85c. nous aide considérablement à cet égard. C'est indéniable. Nous avons amélioré sensiblement notre prductivité par rapport à notre principal associé commercial, les États-Unis. Nous sommes toujours aux prises avec le chômage et l'inflation, mais je pense que nous nous sommes entendus avec les provinces, lors des réunions des premiers ministres, pour nous attaquer à ces deux problèmes.

A propos de chômage, quand je pense au nombre d'emplois que mon ministère, à lui seul, est parvenu à créer au cours de l'année dernière dans toutes les provinces canadiennes, on peut facilement se rendre compte que nous avons accompli d'énormes progrès.

Hier soir, j'ai évoqué notre industrie aéronautique et je voudrais maintenant mentionner l'industrie textile. Beaucoup de députés en face, économistes à la petite semaine, estiment que nous devrions nous retirer totalement de l'industrie textile. L'industrie du vêtement et des fibres emploie actuellement, à elle seule, plus de 200,000 Canadiens. Dans la ville de Winnipeg, l'industrie du textile et du vêtement est le plus grand employeur. Mon ministère s'est employé à accroître la stabilité de cette industrie. Le Manitoba ne reconnaît pas vraiment à sa juste valeur l'importance de cette industrie, mais elle joue néanmoins un rôle considérable dans l'économie de la ville de Winnipeg et du Manitoba.